



NUMÉRO 184

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2017

Appel nominal / 2

Désignation du secrétaire de séance / 2

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil au Maire / 2

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 / 2

Communication sur l'actualité GPSO / 2

1. Désignation d'un représentant de la Ville pour siéger au sein de la commission consultative de l'Énergie de la Métropole du Grand Paris / **2**

2. Rapport 2016 sur la situation en matière de développement durable / **3**

3. Rapport 2016 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes / **6**

4. Recours à l'emprunt et aux instruments de couverture – Définition de la politique d'endettement et délégation au Maire pour l'exercice 2017 / **7**

5. Débat sur les orientations budgétaires (DOB) de l'exercice 2017 relatif au budget principal et aux budgets annexes / **8**

6. Demandes de subventions – Équipements culturels municipaux / **11**

7. Association culturelle juive de Boulogne-Billancourt (ACJBB) – Garantie d'emprunt / **12**

8. Personnel communal – Mesures diverses / **12**

9. Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année 2017 – Convention de participation au projet scientifique du lycée Notre-Dame de Boulogne / **12**

10. Syndicat intercommunal du cimetière de Clamart – Modification des statuts / **13**

11. Convention d'objectifs et de financement – Prestation de service unique Lieu d'accueil enfants parents entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine 2017-2020 / **13**

12. Bourses au permis de conduire – Attribution d'aides financières en faveur des jeunes Boulonnais de 18 à 25 ans / **13**

13. Renouvellement de l'adhésion de la Ville à la charte partenariale de mutualisation de l'information géographique des Hauts-de-Seine (MIG 92) / **14**

Questions orales / 14

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 26 janvier 2017 à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 20 janvier 2017.

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle GENDARME, Mme Anne-Charlotte LORBER, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOULLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth de MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIÈRE, M. Olivier CARAGE, M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, M. Jean-Michel COHEN, M. Pierre LAURENCIN, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. Marc FUSINA qui a donné pouvoir à M. Sébastien POIDATZ
Mme Christine BRUNEAU qui a donné pouvoir à M. Pierre-Christophe BAGUET
M. Jonathan PAILLON qui a donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte LORBER
Melle Fatima CARDETAS qui a donné pouvoir à M. Pierre-Mathieu DUHAMEL
Mme Sylvie MOREL qui a donné pouvoir à M. Pierre LAURENCIN

ABSENTE : Mme Isabelle WEILL

Arrivée de Mme Caroline PAJOT à 18 h 50.

Mme Christine LAVARDE-BOËDA a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Les chiffres du recensement confirment la stabilité de notre population. Le chiffre de 118 164 habitants au 1er janvier 2017, soit à peine plus de 217 habitants de plus qu'en 2016, mais toujours 149 de moins qu'en 2015 en est le témoin.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Mes chers collègues. L'actualité de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) se caractérise par quatre faits marquants. Le premier concerne la fermeture des berges de Seine, au sujet de laquelle les huit maires de GPSO ont adressé successivement trois courriers à la Maire de Paris, Anne HIDALGO, pour demander un report du projet. A ce jour, ces courriers et démarches restent toujours sans réponse. Le deuxième point porte sur l'expérimentation de la route solaire « Wattway ». Ce procédé contribue au développement de nouvelles formes de déplacement ainsi qu'à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Sur la Ville, elle assurera une partie des besoins énergétiques de la piscine municipale. Le troisième sujet concerne la chasse aux dépôts sauvages, pour lesquels les 24 agents assermentés ont déjà établis 231 procès-verbaux sur le territoire de GPSO. Enfin, je rappelle la mise en place du dispositif « Jobboard », permettant de rapprocher les employeurs et les étudiants de GPSO grâce à la plateforme « ProStudent ».

M. BAGUET : Je vous propose à présent de passer à l'examen de notre ordre du jour.

1. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ÉNERGIE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur
Mes chers collègues, la Métropole du Grand Paris (MGP) a créé par délibération du 30 septembre 2016 une commis-

Séance du 26 janvier 2017

sion consultative de l'Énergie. Celle-ci est chargée de coordonner l'action des membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence les politiques d'investissement, de faciliter l'échange de données, et d'examiner le projet de schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains préalablement à son adoption. La commission est composée notamment d'un représentant pour chaque commune disposant d'un réseau de chaleur sur son territoire, ce qui est le cas de Boulogne-Billancourt.

Nous devons donc désigner notre représentant au sein de cette commission. À ce titre, je vous propose la candidature de Monsieur Bertrand-Pierre GALEY.

Souhaitez-vous procéder à un vote à bulletin secret ou à un vote à main levée ? (Le Conseil municipal accepte le vote à main levée).

A obtenu : M. Bertrand-Pierre GALEY, 48 voix, ÉLU.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

2. RAPPORT 2016 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Bertrand-Pierre GALEY, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, le décret d'application de la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, rend obligatoire la rédaction d'un rapport de synthèse de la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Pour la sixième année consécutive, la Ville de Boulogne-Billancourt présente donc son rapport. Celui-ci s'organise en trois parties :

- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire de Boulogne-Billancourt ;
- La conduite des politiques municipales : des pratiques au service de l'évaluation, de la gouvernance et de la transversalité ;
- Boulogne-Billancourt, une ville responsable.

En 2016, ont été notamment développés les axes suivants :

- L'inauguration de la deuxième partie du parc de Billancourt dont la récupération des eaux claires au sein d'un bassin a été anticipée dès la conception du parc, et la réception d'un nouvel espace vert, le Jardin des Tours, situé au pied des Tours Citylights ;
- Le schéma directeur des berges de Seine a été engagé

au printemps 2016, avec la présentation en novembre aux partenaires du diagnostic partagé préfigurant l'établissement des principes d'aménagement sur cet espace du territoire municipal ;

- En juin 2016, l'école et le centre de loisirs des écoles maternelles et élémentaires des Glacières ont été récompensés de leurs actions en faveur de la biodiversité par la labellisation « éco-école » ;
- Le dossier sur l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) a été validé par le Conseil municipal du 16 juin 2016 ;
- Le jury du Prix Initiative Handicap s'est réuni le 12 septembre 2016 et a attribué le prix de 1 500 euros au projet Waldo, un robot au service du handicap et de la cité ;
- GPSO a déployé, en appui du numéro vert, un nouveau service sous la forme d'une plateforme de services accessible depuis les smartphones permettant aux usagers de signaler l'emplacement d'une dégradation sur l'espace public ;
- L'opération Eco-défis, visant à inciter les artisans et commerçants à s'engager dans des actions de réduction des déchets et de leur nocivité, a été poursuivie. En 2016, ce sont 109 commerçants bouloonnais qui ont été ainsi primés. Ils étaient 43 en 2014 ;
- Des démarches d'accompagnement ont été mises en place dans le renouvellement du marché de nettoyage de la voirie pour inclure une gestion des espaces publics sans utilisation de produits phytosanitaires ;
- Le lancement du projet « Jardiner ma ville » permettant aux particuliers ou personnes morales de participer à la végétalisation de la ville sur les espaces publics ;
- La Ville a conservé sa troisième fleur lors du renouvellement de sa candidature en juillet 2016.

Le présent rapport met en lumière le socle commun durable des actions de la Ville en partenariat notamment avec l'établissement public territorial GPSO, Seine Ouest Entreprise et Emploi, et la Société Publique Locale (SPL) Val-de-Seine Aménagement.

Au vu de cet exposé et de la lecture du document annexé, il vous est donc demandé de donner acte de la présentation du rapport annuel sur la situation de la Ville de Boulogne-Billancourt en matière de développement durable portant sur l'année 2016. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci Monsieur GALEY. Y a-t-il des questions sur la présentation de ce rapport ? Monsieur GABORIT, puis Monsieur GUIBERT.

M. GABORIT : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je suis très déçu à la lecture de ce rapport, car je reste sur ma faim. Tout d'abord – et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises –, je regrette cette sorte d'inflation en termes de rapports. Je constate en effet que ce document comporte 82 pages.

J'ajoute qu'il n'est pas très convenable de nous adresser des rapports cinq jours à l'avance, puisque celui-ci fait 82 pages et que celui du DOB, dont nous parlerons tout à l'heure, en compte un nombre tout aussi conséquent. De grâce, envoyez-nous ces documents un peu plus tôt, de sorte que nous puissions les lire sérieusement.

L'inconvénient avec cette inflation tient au fait que ce rapport sur le développement durable comporte des choses qui n'ont strictement rien à voir avec ce sujet. Je prendrai quelques exemples pour illustrer mon propos. On nous parle d'un nouveau lycée. Cela est très bien, d'autant que nous le savions déjà. Toutefois, quel est le lien avec le développement durable ? On nous parle également de la construction de la cité musicale. Là encore, nous le savions déjà. Or, quel est le rapport avec le développement durable ? Le document évoque aussi les passerelles qui relieront l'Île Seguin aux deux rives. Si ce sujet est très intéressant, je ne comprends pas, là non plus, le rapport avec le développement durable. Autre exemple, la réfection du stade Le Gallo, pour laquelle nous avons d'ailleurs voté. Là encore, quel est le lien avec le développement durable ? D'autre part, on nous parle des tours Citylights, dont certains bureaux ont été rénovés. Il est écrit que ces travaux ont rendus les bureaux agréables. Heureusement pour les personnes qui occuperont ces lieux. Néanmoins, quel est le rapport avec le développement durable ? Enfin, je terminerai cette liste par le 4L Trophy, qui, à mon sens, n'a pas non plus de lien avec le développement durable.

Autrement dit, ce rapport développe la politique de la Ville en la rattachant au développement durable, en citant les conférences de Rio et de Paris ainsi que la COP 21 et maintenant la COP 22. Au final, ce rapport a dévié dans cet ensemble le véritable sujet du développement durable. D'ailleurs, ce rapport ne comporterait pas plus de dix pages si les actions en la matière étaient extraites.

D'autre part, je constate que ce rapport ne comporte aucune méthodologie, alors que l'objectif d'un tel dossier consiste avant tout à présenter des indicateurs permanents. Ces derniers permettent en effet de vérifier l'avancée ou le recul des projets. Parmi ces indicateurs, peuvent aussi bien figurer le linéaire de pistes cyclables et les surfaces de biodiversité que le nombre de jours de pollution, la consommation énergétique des bâtiments publics ou encore la quantité de déchets produits. Nous pourrions ainsi noter chaque année la progression de ces indicateurs, ce qui permettrait de savoir dans quelle direction la Ville doit poursuivre ses efforts. À l'inverse, nous pourrions inventer des mesures pour apporter des remèdes à ce qui ne va pas. Pour autant, je ne trouve aucune trace de ces indicateurs, si ce n'est des icônes identiques à celles de mon smartphone dans les tableaux.

Globalement donc, ce rapport néglige le véritable sujet. Voici d'ailleurs l'exemple d'un sujet mal traité, celui de la qualité de l'air. Vous ne déclinez aucune mesure réelle concernant la préservation de la qualité de l'air, alors qu'il s'agit d'un sujet très important. Nous en avons eu l'illustration récemment avec les problèmes de pics de pollution dans les grandes villes. Que faisons-nous ? On nous parle du Vélib ou de l'Autolib, que nous n'avons pas inventés, mais que nous avons repris. C'est à peu près tout. Or, quelles sont les véritables vecteurs de la pollution ? Quelle est la mesure de la pollution de l'air ? J'aimerais bien le savoir, car il n'existe aucune station mesurant la qualité de l'air. D'ailleurs, nous devrions avoir au moins deux ou trois stations Airparif dans notre ville. Elles nous permettraient de connaître la véritable qualité de l'air, car ce qui se passe à Paris n'est pas forcément ce qui se vit à Boulogne-Billancourt.

Pourquoi ne déclinez-vous pas de véritables mesures ? Quels vecteurs participent à la réduction de la pollution ? Cela pourrait être la réduction de la vitesse des automobiles. Par exemple, nous sommes partisans de passer l'ensemble de la Ville en zone 30. Vous n'en dites pas un mot. Cela pourrait passer aussi par le fait d'interdire le passage des poids lourds sur les grands axes. Nous pourrions d'ailleurs le faire sur le grand axe reliant le pont de Sèvres à la porte de Saint-Cloud, sur lequel les camions vont d'une autoroute à une autre. Cette mesure diminuerait très sérieusement la pollution, indépendamment de la sécurisation du trafic. De la même façon, nous pourrions aussi songer à interdire ou à réprimer le chauffage au bois. En effet, cette pratique est malheureusement très répandue, alors qu'elle constitue une des sources les plus dramatiques de pollution de l'air. Cependant, il n'y a rien de tout cela dans ce rapport, car celui-ci est beaucoup trop général. De plus, nous pourrions utiliser ces informations pour les communiquer aux citoyens en leur rappelant quelques principes.

Pour conclure, je prendrai un deuxième exemple, celui du bruit. Je rappelle qu'il s'agit de la première nuisance dont se plaignent les citoyens. Or, la seule information donnée à ce sujet concerne GPSO, qui s'occupe actuellement de désigner les zones qui subissent le plus de bruits. En clair, « chassons le bruit en disant où il se trouve ». Tout cela est bien sympathique. De notre côté, nous proposons une mesure toute simple ; créons un relais bruit à Boulogne-Billancourt, comme cela existe déjà à Paris. Je rappelle que cet endroit permet à ceux qui se plaignent du bruit d'informer la mairie sur les chantiers ou les voisins nuisibles, ou encore sur les perturbations occasionnées par l'ouverture du soir de certains cafés. Ce relais permet de faire de la médiation entre ceux qui se plaignent du bruit et ceux qui font du bruit. Il appartient ensuite au Maire de réagir, en rappelant par exemple les horaires à respecter pour certains chantiers.

Séance du 26 janvier 2017

Je vous propose donc cette mesure, qui vous permettrait enfin de mettre quelque chose de concret dans ce rapport. Ce dispositif peu coûteux nécessite simplement la présence d'un agent et d'un appareil permettant d'envoyer des mails ou des fax. De plus, comme la police ne se déplace plus en cas de tapages, ce relais aiderait à résoudre de nombreux problèmes. Si, en plus, il permettait de ramener la tranquillité dans la rue et dans l'esprit des gens, cela serait une bonne chose. Voilà donc l'exemple d'une seule mesure, sachant que je pourrais en donner bien d'autres, si j'étais chargé de rédiger un tel rapport. Merci.

M. BAGUET : Merci. Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT : Bonsoir mes chers collègues. Je ferai deux remarques en complément des propos de Monsieur GABORIT. Concernant les sujets pour lesquels notre commune ne s'investit pas suffisamment, je citerai trois exemples. Premièrement, les pistes cyclables. En effet, la ville possède soit des portions de pistes, soit des rues ayant l'apparence de pistes cyclables. Aussi, qu'en est-il du développement d'un véritable réseau de pistes cyclables, notamment le long des grandes avenues, telles que la route de la Reine ou l'axe Vaillant-Leclerc ? Deuxièmement, le SUB. Si ce mode de transport est très prisé des Boulonnais, il ne dessert cependant qu'une toute petite partie de la ville. Or, ce système pourrait très bien être transformé en navettes électriques, avec un meilleur maillage. Troisièmement, enfin, les zones piétonnes. Certes, le fait de mener des expériences une ou deux fois par an est une bonne chose. Néanmoins, la transformation permanente de certains axes de la ville en zones piétonnes serait préférable.

Ma seconde remarque rejoint l'introduction de Monsieur GABORIT, à propos du côté « gentil roman » de ce rapport. Si beaucoup de progrès ont été réalisés ces dernières années en matière de référentiels, notamment au sein des entreprises avec le « Reporting extra financier » qui est la norme ISO 26 000, je rappelle qu'il existe une déclinaison pour le secteur public, appelée « AFAQ 26 000 Collectivités ». Il serait donc souhaitable que la Ville se cale sur ce référentiel, afin de mieux structurer ce rapport et de mener régulièrement des évaluations. Notre groupe souhaite en effet que le rapport se densifie au fil des années en se basant sur ce référentiel. Merci.

M. BAGUET : Je vous trouve bien dur quand vous parlez de « gentil roman ». Lorsque vous dites que la passerelle de l'Île Seguin n'a pas sa place dans ce rapport sur le développement durable, je suis désolé, mais il s'agit d'une passerelle à la fois piétonne et cycliste. Nous l'avons d'ailleurs ouverte lundi dernier. Celle-ci va justement permettre de fluidifier la circulation pour les usagers entre le tramway T2 et la ville

de Boulogne-Billancourt. Cette ouverture était même attendue de longue date par de nombreux riverains du Trapèze. Par conséquent, cette passerelle contribue au développement durable, dans la mesure où les citoyens n'auront plus à prendre les transports. S'agissant des tours Citylights, la rénovation complète de certains espaces apportera de grandes économies d'énergie. Tous les bureaux sont désormais aux dernières normes, ce qui n'était pas le cas des anciennes tours du Pont de Sèvres, lesquelles étaient très énergivores. Placer ce type d'action dans les éléments positifs me paraît donc tout à fait justifié.

En ce qui concerne la construction du lycée, je rappelle là aussi que les conditions fixées dans le concours intégraient les dernières normes, notamment en termes de ventilation, de sorte à réaliser des économies d'énergie. Autrement dit, à chaque fois que nous créons un nouvel équipement public ou privé et que l'on pousse les constructeurs et les aménageurs à être encore plus en avance sur les normes actuelles, nous contribuons forcément au développement durable. Pour ce qui est du 4L Trophy, je rappelle que cette course humanitaire permet justement à certains villages reculés du Maroc de bénéficier du soutien de centaines d'étudiants, ce qui, là aussi, contribue quelque part à l'équilibre de la planète et à l'éducation des populations. Nous espérons en effet que ces zones participeront un jour au respect de la nature.

En définitif, ce rapport est loin d'être un doux roman. Il dresse simplement un état des lieux. D'ailleurs, si le législateur a demandé que ces rapports soient présentés avant les débats budgétaires, c'est bien pour repositionner les actions engagées par les communes.

Concernant votre proposition de création d'un relais bruit, permettant de mieux gérer les nuisances entre les voisins ou les cafés, je rappelle que ces structures existent déjà, à travers les permanences de quartier. Les élus de quartier ici présents passent en effet leur temps à recevoir les riverains, qui sollicitent justement la permanence pour parler de leurs problèmes. Si vous le souhaitez d'ailleurs, nous pourrions très bien les labelliser « permanence de quartier-relais bruit », car leurs actions vont bien au-delà des nuisances sonores. S'agissant des stations Airparif, je suis d'accord avec vous, d'autant que nous en avons déjà une sur l'ensemble du pont de Sèvres et qu'une autre est aussi située à la porte de Saint-Cloud. J'admets que nous pourrions communiquer les résultats.

Globalement, il est vrai que nous pouvons toujours mieux faire. Effectivement, le sujet de la qualité de l'air n'a pas été traité suffisamment. Disons que nous ne l'avons pas abordé par gentillesse avec notre grande voisine de la ville de Paris. Je rappelle à ce propos que les premiers rapports du

comité médical mis en place par Madame PÉCRESSE révélerait que la fermeture inopinée des berges de Paris générerait beaucoup plus de pollution que l'ancien dispositif. J'avais de toute façon déjà évoqué ce sujet dans les actions GPSO, qui s'est associé au recours des autres départements franciliens. De plus, j'avais également écrit de nombreuses fois à Madame HIDALGO, en tant que président de GPSO, pour lui demander de mettre en place des dispositifs complémentaires à la fermeture brutale de ces berges. J'ai même appris samedi dernier à 17 heures, par une journaliste, que le Préfet de police avait tenu une conférence de presse le matin même, pour étendre la zone de circulation restreinte à l'ensemble des villes du périmètre de l'A86. Tout cela est très bien. D'ailleurs, lorsque Boulogne-Billancourt subit une explosion de gaz route de la Reine, que l'on demande au Maire de reloger les habitants, aux services municipaux d'assurer la circulation, ou encore aux services de GPSO de nettoyer les lieux par moins deux degrés, jusqu'à deux heures trente du matin, l'État sait où nous trouver. En revanche, lorsqu'il s'agit de prendre une décision unilatérale sans prévenir personne, il nous oublie. Il serait donc opportun de coordonner davantage les services de l'État et ceux des collectivités locales, notamment pour les villes de la Métropole du Grand Paris.

Quoi qu'il en soit, ce rapport d'information contient énormément d'éléments, même si – je suis d'accord avec vous – il mériterait peut-être davantage de temps pour être mieux exploité, compte tenu de sa densité. D'une manière plus générale, et même si je retiens quelques remarques pertinentes de Monsieur GABORIT, je vous trouve néanmoins très dur, car la réalisation d'un tel document demande un travail considérable pour les services. Certaines de vos remarques ne sont donc pas très sympathiques. Pour ma part, je les remercie d'avoir effectué ce travail, car il nous permet d'avancer dans nos actions de lutte contre la pollution. Notre Ville a d'ailleurs été une des premières à signer un contrat de développement territorial au sein de GPSO, sans compter que nous avons également mis en place le plan climat et que nous possédons une agence énergétique – ce dont très peu de territoires disposent. D'autre part, nous subventionnons aussi les vélos électriques et attribuons des aides pour les isolations thermiques. Bref, nous sommes loin d'être ridicules dans les actions que nous engageons en matière de développement durable. Certes, nous pouvons toujours faire mieux, mais nous ne sommes pas ridicules. Voilà ce que je voulais dire sur ce rapport.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

3. RAPPORT 2016 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Mme Jeanne DEFRANOUX, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis 1946 l'égalité entre les hommes et les femmes est un principe constitutionnel, sur le fondement duquel la loi doit garantir aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines.

Conformément à l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014, et préalablement au débat sur le projet de budget, il appartient aux collectivités de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant le fonctionnement de l'administration et les politiques menées sur les territoires.

Comme je ne tiens pas à vous noyer sous les chiffres, voici cependant quelques données en matière de politiques de ressources humaines de la commune, sachant que vous trouverez des éléments plus détaillés dans le rapport démontrant que notre collectivité mène une politique ambitieuse en matière de parité.

Les femmes représentent 66,6 % des emplois fonctionnels de la collectivité. Nous sommes au-dessus de la moyenne nationale de la fonction publique territoriale, qui se situe à 61 %. En termes d'encadrement et de directions, elles représentent 43,75 % des emplois de direction et 54,68 % des emplois de chefs de service. Au niveau national, le taux de féminisation de l'encadrement supérieur et de direction n'est que de 35 %.

Au global, sur les effectifs de la collectivité, les femmes représentent 70 % de la totalité des agents. Le rapport détaille bien sûr la répartition par filières et par temps de travail, de même par salaires nets mensuels.

En matière de politiques publiques menées en faveur de l'égalité hommes-femmes sur les territoires, nous avons continué les formations sur les violences intrafamiliales, mises en œuvre dans le cadre des actions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), en partenariat avec le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF), et qui sont proposées aux agents municipaux susceptibles d'être confrontés dans leurs missions à l'accueil de femmes victimes de violences. Des actions ont également été déployées par l'Espace Santé Jeunes, à travers le projet « Et si on parlait d'amour », qui a pour objectif d'améliorer les relations entre les filles et les garçons.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics, sont écartées d'office les per-

sonnes ayant été condamnées depuis moins de cinq ans pour discriminations fondées sur le sexe, pour méconnaissance de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et les personnes n'ayant pas respecté leurs obligations de négociation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il est à noter que la Ville s'assure, au stade de la candidature, que les entreprises respectent ces dispositions. D'ailleurs, elle n'a pas eu à écarter de candidat sur ce fondement depuis le 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il vous est donc demandé de prendre acte du deuxième rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes au sein de notre maison commune. Je vous remercie pour votre écoute.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? (Il n'y en a pas).

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

M. BAGUET : Mes chers collègues, je vous informe que désormais la délibération relative au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) fera l'objet d'un vote. Par ailleurs, je vous propose d'inverser les points 4 et 5 de notre ordre du jour pour aborder dans un premier temps l'état de la dette. (Le Conseil municipal approuve cette proposition).

4. RECOURS À L'EMPRUNT ET AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE - DÉFINITION DE LA POLITIQUE D'ENDETTEMENT ET DÉLÉGATION AU MAIRE POUR L'EXERCICE 2017

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération comporte deux parties. La première reprend l'ensemble des rapports faisant état de la situation de la dette de la collectivité au 31 décembre 2016. Ils sont annexés à cette délibération.

L'un de ces rapports concerne l'audit rédigé par Finance active, cabinet indépendant qui surveille la dette de 90 collectivités ou Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) d'une population supérieure à 100 000 habitants. Concrètement, je vous propose de vous donner lecture des paragraphes résumant la situation de la dette de la Ville des pages 5 et 6.

Il est écrit à la page 5 que « la ville de Boulogne-Billancourt affiche un taux d'endettement en nette amélioration au 31 décembre 2015, ce ratio ressortant à seulement 34,7 % après un niveau de 57,3 % en 2011. Entre 2011 et 2015, ce ratio affichait une amélioration de près de 23 %, liée en

majorité à un désendettement important de la Ville. Sur la même période, le taux d'endettement évolue de manière inverse au niveau des collectivités de votre strate, passant de 78 % en 2011 à 82,4 % dans ce contexte de dégradation budgétaire ».

Il est écrit à la page 6 que « depuis 2013, le ratio de désendettement de la ville de Boulogne-Billancourt est en baisse sur la période 2011-2015, puisque le ratio est passé de 4,7 ans en 2011 à 3,2 ans en 2015. Si nous le comparons aux collectivités de la strate, nous constatons, comme pour le taux d'endettement, une dégradation de ce ratio au niveau des autres entités. En effet, en 2014 la capacité de désendettement a augmenté de près de deux ans pour les collectivités de la strate, dans un contexte de dégradation de leurs capacités d'autofinancement brut sur les dernières années ».

Ce rapport étant rédigé par des personnes extérieures à la Ville, je pense que nous pouvons lui accorder tout crédit. En outre, si vous avez la curiosité de le lire dans son intégralité, vous constaterez que le conseil donné à la Ville en matière de gestion de la dette pour les exercices 2017 et suivants est le statu quo. Autrement dit, il nous est recommandé de ne rien changer sur notre politique de gestion de la dette, et de ne renégocier aucun de nos emprunts actuels, puisqu'ils sont déjà optimisés au regard des conditions du marché. Je rappelle en effet que notre encours de dette est quasiment réparti de manière égale entre les taux fixes et les taux variables, ce qui semble être la meilleure politique de couverture aujourd'hui. De plus, deux de nos emprunts à taux variables sont déjà couverts par des opérations de swap, qui nous permettent à la fois de diminuer le taux, sans nous exposer. Bref, le cabinet Finance active nous conseille de poursuivre dans la même voie.

La seconde partie de cette délibération concerne l'autorisation donnée au Maire pour la gestion de la dette et des emprunts sur l'exercice 2017. Au 31 décembre 2016, l'encours de dettes de la Ville s'élevait à 161 millions d'euros, dont 61 millions sur le budget principal. Il est classé 100% 1A, soit le plus bas niveau de risque possible et se répartit équitablement entre taux fixes et taux variables. Le taux moyen a par ailleurs diminué, puisqu'il n'est plus que de 2,64 %. Il existe des opérations de couverture.

Nous vous proposons donc de poursuivre la même politique pour l'année 2017, à savoir :

- De souscrire uniquement des emprunts classés 1A ;
- De faire une mise en concurrence systématique, de sorte à diversifier notre portefeuille de prêts ;
- De faire appel au minimum à deux établissements spécialisés pour les opérations de couverture, de manière à vérifier

que la solution proposée à la Ville soit la plus avantageuse économiquement.

Au final, l'encours maximum de la dette consolidée au 31 décembre 2017 s'élèverait à 163,8 millions d'euros. L'ensemble de cette délibération vise donc à autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes, notamment les contrats de prêt sous-crits pour l'année 2017.

M. BAGUET : Merci pour ces excellentes nouvelles. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2017 RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Pour la première fois, ce débat d'orientations budgétaires dispose d'un cadre réglementaire, celui du décret du 24 juin 2016. Comme vous pouvez le constater, ce document répond aux obligations de ce décret, puisqu'il présente à la fois des informations sur la masse salariale et sur la stratégie pluriannuelle d'investissement.

Cet exercice demandé aux collectivités est d'autant plus difficile à mener, compte tenu du contexte mouvant que nous connaissons, puisque les grosses masses financières et les contraintes pesant sur les collectivités évoluent tous les six mois. La loi de finances de l'année 2017 n'a d'ailleurs pas dérogé à ce constat. Autrement dit, si ce document s'efforce de répondre au décret du 24 juin dernier, il ne présage pas pour autant de ce qui adviendra dans le futur. Je pense notamment aux évolutions législatives qui devraient intervenir au sujet de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF), voire sur l'évolution de la carte métropolitaine et la répartition des compétences entre les uns et les autres. En somme, ce document à cadre législatif constant, repose sur les dernières mesures connues, que sont les collectifs budgétaires de fin d'année : Projet de Loi de Finances Rectificatif (PLFR) 2016 et Loi de Finances Initiale (LFI) 2017.

Parmi les grandes lignes de ce document, je citerai tout d'abord la baisse des produits de fonctionnement dans la

durée, due à la hausse des prélèvements de l'État. Je précise à ce stade que ce DOB propose une stabilité de la pression fiscale et souligne que nous n'augmenterons pas les taux. J'ajoute que ce document reprend la nomenclature adoptée par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), stipulant que « *sont considérés comme des prélèvements sur recettes les prélèvements au titre de la péréquation* ». Ces derniers s'imposent effectivement aux collectivités en diminuant leurs ressources fiscales.

Concernant la dotation globale de fonctionnement donc, je rappelle que le Gouvernement a lancé un grand plan d'économies de 50 milliards d'euros en avril 2014, reposant sur les collectivités locales pour 10,7 milliards. Il apparaît aujourd'hui que ce plan ne sera pas réalisé au terme de la période 2014-2017 et que, selon les experts, les économies s'élèveraient entre 40 et 46 milliards. En revanche, la part de 10,7 milliards réservée aux collectivités sera quant à elle réalisée dans sa quasi-totalité, puisque le Président de la République a annoncé au dernier congrès des Maires que les prélèvements au titre de la contribution au redressement des finances publiques seraient divisés par deux. Toutefois, ce ralentissement n'est pas visible pour Boulogne-Billancourt, car le vote du Projet de Loi de Finances (PLF) 2017 a décidé d'augmenter la part dévolue à la dotation de solidarité rurale et à la dotation de solidarité urbaine, ce qui diminue mécaniquement la part résiduelle restante pour la DGF, seule dotation à laquelle la Ville est éligible. De plus, la Ville se voit ponctionnée par un deuxième mécanisme, suite à un amendement voté par la commission des Finances dans le cadre du PLF 2017. Ce dernier vient effectivement modifier la règle de plafonnement de l'écrêtement au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Ce seul petit amendement devrait nous coûter 1,5 million d'euros sur l'année 2017.

Au final, la DGF de la Ville aura diminué de 67 % entre 2013 et 2017, alors que l'enveloppe nationale n'aura quant à elle diminué que de 28 %. Ce ratio est d'autant plus paradoxal que la population de Boulogne-Billancourt a augmenté et que la Ville émerge uniquement sur une enveloppe venant couvrir le coût des transferts de compétences de l'État vers les collectivités. Autrement dit, on nous demande de faire la même chose avec beaucoup moins.

S'agissant du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF), ce fonds était censé ne pas augmenter entre 2016 et 2017, en restant plafonné à 290 millions d'euros. Or, un autre amendement voté par la commission des Finances a décidé d'augmenter le plafond de 20 millions d'euros, pour éviter que Paris soit exonéré d'une contribution supplémentaire. Cela signifie que Boulogne-Billancourt paiera davantage de FSRIF, soit environ 1,1 million d'euros supplémentaires.

Séance du 26 janvier 2017

Pour ce qui est du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), si son enveloppe n'évolue pas entre 2016 et 2017, en restant plafonnée à 1 milliard d'euros, ce fonds évolue dans la structure de sa répartition, entre contributeurs et bénéficiaires, puisqu'il est calculé à l'échelle du territoire. Je rappelle en effet que les modifications législatives de ces dernières années ont fortement modifié les périmètres de l'intercommunalité. En effet, la création de la Métropole du Grand Paris en 2016, puis l'obligation au 1^{er} janvier 2017 pour l'ensemble des communes de se trouver dans un ensemble intercommunal de plus de 15 000 habitants, a donné naissance à de nombreux mariages. De fait, une commune contributrice qui se marie avec un ensemble « plus pauvre » se retrouve à payer moins, puisque l'assiette de contribution est établie à l'échelle du territoire. En d'autres termes, ceux qui payaient continueront de payer beaucoup plus et ceux qui percevaient recevront beaucoup moins. En clair, cette réforme de la carte ne fait que des mécontents. Sachez à ce propos que les associations d'élus avaient porté des amendements pour demander un « gel de sagesse » des critères de répartition entre 2016 et 2017, et qu'aucun d'entre eux n'a été suivi par le gouvernement ou par les législateurs.

En définitive, la contribution du bloc GPSO (Territoire et les 8 communes membres) augmentera de manière significative, puisqu'elle passera de 19,6 millions d'euros en 2015 à 33,5 millions en 2017. En outre, il est désormais demandé aux communes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux de contribuer directement au financement du FPIC, en complément de la réduction indirecte des fonds de concours (fonctionnement pour Issy-les-Moulineaux et investissement pour Boulogne-Billancourt). À cela s'ajoute une diminution des transferts de GPSO vers les communes, qui correspondait auparavant à la dotation de solidarité communautaire.

En conséquence de tous ces mouvements, la contribution de la Ville pour ces trois mécanismes représentera une diminution des recettes de 66 millions au titre de la DGF sur la période 2014-2020, de 34 millions pour le FSRIF et de 55 millions pour le FPIC, soit un total de 155 millions d'euros. L'effort pour l'année 2017 s'élève ainsi à 26 millions d'euros, dont 15 millions supplémentaires, suite au vote de la loi de finances pour 2017 au mois de décembre. Plus généralement, il est à noter que la Ville contribue davantage aux mécanismes de soutien nationaux et régionaux depuis 2015 qu'elle ne reçoit de l'État pour accomplir des missions qui n'étaient pas les siennes à l'origine. D'ailleurs, l'effet ciseaux ne cessera de s'accroître au fil des années, puisque la DGF continuera de diminuer et que les contributions au titre du FSRIF et du FPIC ne feront qu'augmenter. Voilà donc pour les grandes masses budgétaires.

D'autre part, si l'on retrace ces prélèvements supplémentaires, ainsi que les droits de mutation, qui de nouveau ont été très élevés en 2016, puisqu'ils s'établissent à 18,4 millions d'euros (après les 21 millions de l'année 2015), les recettes de la Ville devraient augmenter de 0,5 % en 2017. Cette hausse est due à la fois à un effort de gestion et aux nombreuses actions menées pour encaisser les recettes (occupation de la voirie, fréquentation des activités, actions de mécénat, demandes de subventions). Finalement, la croissance des produits de fonctionnement de la Ville est principalement portée au crédit de l'action des services municipaux.

En ce qui concerne le deuxième volet de la section de fonctionnement, à savoir les dépenses, celles-ci augmenteront légèrement au cours des prochains exercices, à commencer par l'année 2017 avec la hausse obligatoire des dépenses de personnel. Par ailleurs, comme les services ont démontré qu'ils étaient en capacité de réduire leur coût de fonctionnement en 2015 et en 2016, la masse salariale de l'année 2016 sera inférieure à celle de l'année 2014. En effet, nous ne pouvons que nous féliciter de la baisse de 900 000 euros entre ces deux exercices, alors que cette dépense augmente mécaniquement chaque année.

S'agissant des charges courantes, ces dernières ont aussi fortement diminué puisqu'elles atteignaient au 31 décembre 2016 un niveau inférieur à celui de fin 2012. Concrètement, l'année 2017 s'inscrit exactement dans la même trajectoire, puisque la Ville envisage de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tant sur le personnel que sur les charges courantes. Pour ce qui est des charges courantes, les dépenses continueront de diminuer en volume d'un million d'euros. À périmètre constant, en revanche, elles diminueront de 4,4 %, compte tenu de l'ouverture de nouveaux équipements et du fonctionnement de certaines structures en année pleine.

Concernant les charges de personnel, il est plus difficile d'envisager une diminution en volume, car d'importantes mesures entreront en vigueur en 2017. Je pense notamment au protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) qui viendra aligner l'ensemble des grades et des échelons de la fonction publique. De fait, l'ensemble des paramètres exogènes que sont le Glissement Vieillesse Technique (GVT), la revalorisation du point d'indice en année pleine, l'organisation de quatre tours pour les élections, ainsi que ce protocole PPCR, feront augmenter le coût de la masse salariale de 3,5 % en 2017. Je précise qu'un de nos objectifs vise à contenir la hausse de la masse salariale à 2,4 %, ce qui demandera là encore un effort de gestion considérable de la part de l'ensemble des services.

Pour ce qui est des autres grandes masses, en matière de charges de fonctionnement, les subventions se maintiennent à leur niveau de 2016, et les charges financières continuent de diminuer, du fait de la baisse de l'endettement et de la gestion proactive de la dette, avec la renégociation de deux emprunts. Comme vous le savez, les recettes dégagées par la section de fonctionnement alimentent la section d'investissement, notamment pour réaliser des équipements publics. Or, malgré la contraction mécanique de l'épargne brute – puisque les recettes diminuent et que les dépenses augmentent indépendamment de notre volonté –, la différence entre les recettes et les dépenses diminuera d'autant. Cependant, ce DOB vous propose un programme d'investissement toujours aussi ambitieux, puisqu'après les 32 millions réalisés sur le seul budget principal au cours de l'année 2016, il vous est proposé d'investir 140 millions d'euros sur les trois prochains exercices. Cette enveloppe permettra entre autres de terminer la réhabilitation du stade Le Gallo et du groupe scolaire Billancourt ou encore de mettre en œuvre de nouveaux projets. Je pense par exemple à la reconstruction du Centre Technique Municipal (CTM), de manière à rendre cette installation beaucoup plus fonctionnelle et de réduire ses coûts de fonctionnement.

Comment financer ces 140 millions d'investissements, sachant que nous ferons tout notre possible pour ne pas augmenter les impôts au cours des prochaines années ? Concrètement, cette somme sera alimentée par l'excédent du budget 2016, qui s'élève à 10,5 millions d'euros, par la cession de fonciers de sorte à optimiser la gestion du patrimoine municipal, pour 10 millions d'euros en 2017, ou encore par un recours très raisonnable à l'endettement. Je rappelle en effet que la dette de la Ville s'élèvera à 163,8 millions d'euros au maximum au 31 décembre 2017 et à 178 millions au maximum au 31 décembre 2018. Dès 2019, le niveau de la dette retrouvera alors un seuil jamais atteint depuis l'engagement de l'opération d'aménagement de la ZAC Seguin-Rives de Seine, notamment par le résultat des actions d'optimisation du patrimoine. Sur toute la période, la Ville conservera une capacité de désendettement tout à fait correcte, au regard de nos collectivités voisines, puisque certaines d'entre elles atteignent les 19 ans ; je me suis même demandée s'il n'y avait pas une erreur dans le document tant ce chiffre est énorme. Voilà donc les principales orientations que nous vous proposons pour la construction du budget de l'année 2017.

M. BAGUET : Merci, Madame LAVARDE-BOËDA. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* a indiqué qu'il réservait ses observations pour la séance publique. La commission prend acte du DOB.

M. BAGUET : Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : J'aimerais tout d'abord saluer la qualité de ce document et remercier de fait les services, car je sais que les fonctionnaires de cette ville travaillent très bien. D'ailleurs, je le pense encore plus que vous. Passons. En effet, à l'inverse de vos propos parfois désagréables sur vos services, je préfère dire que je les apprécie.

Ma remarque de fond est la suivante : ce que vous nous proposez n'est pas un document d'orientations budgétaires, mais un budget. Un DOB met généralement en perspective des orientations immédiates – puisque nous voterons le budget primitif dans deux mois –, avec le passé et l'avenir. Par conséquent, un document qui n'est ni prospectif, ni pluriannuel n'a aucun intérêt. Autrement dit, Madame LAVARDE-BOËDA – dont j'admire le talent – s'est épargnée un travail pendant deux mois puisqu'elle a d'ores et déjà présenté le budget. Que dira-t-elle de plus ou de moins à la prochaine séance, car nous disposons déjà de tous les éléments ? Je reste donc extrêmement sceptique sur ce genre d'exercice, car ce document ne contient aucune mise en perspective.

Je sais déjà ce que l'on va me répondre. Cela n'est pas de notre faute, non possumus, tout est la faute du gouvernement avec le désordre de la Métropole du Grand Paris. D'ailleurs, on m'a déjà servi le même brouet à la commission des Finances de GPSO, que j'ai l'honneur de présider. Cependant, je sais très bien que vous pouvez faire plus, car les règles sont désormais connues. Elles peuvent être bonnes ou mauvaises, mais elles sont connues. Il est donc tout à fait possible de faire des hypothèses. De plus, celles-ci nous permettraient de savoir quoi demander au prochain gouvernement – quel qu'il soit –, en proposant par exemple que les Territoires de la Métropole du Grand Paris deviennent des établissements publics avec une fiscalité propre, comme l'étaient les anciennes communautés d'agglomération. Nous pourrions aussi faire des prospectives sur le développement de nos futurs impôts, avec les évolutions de population, ou encore investir dans des projets qui rapporteront de l'argent, puisque notre endettement s'est réduit. Or, comme ce DOB ne propose aucune hypothèse, vous avez tout simplement présenté un projet de budget. Cela est intéressant, mais le vote du budget primitif est prévu dans deux mois. Par conséquent, nous réservons nos observations, lorsque vous nous présenterez les chiffres exacts, même si nous les connaissons déjà. D'ailleurs, qu'est-ce qui va changer d'ici deux mois ? Pas grand-chose.

D'autre part, j'ai remarqué que vous finissez – probablement involontairement – par rendre justice au Gouvernement. J'en veux pour preuve vos graphiques. Vous dites par exemple

page 6 que le déficit public décroît. Cela est juste, puisque nous connaissons le chiffre réel cette année. Il a effectivement baissé à 3,3 %. Vous dites également que la dette publique se stabilise. Là aussi, cela est exact puisqu'encore une fois nous connaissons le chiffre. De la même façon, le taux de croissance s'est maintenu à 1,5 % cette année, ce qui est vrai. Enfin, vous dites que la dépense publique a baissé. Cela est le cas, puisqu'elle a diminué à la fois pour les collectivités locales et pour l'État.

En fait, vous donnez raison au gouvernement. Le seul cas où vous ne lui donnez pas raison, et qui est assez drôle, concerne le plan d'économies de 50 milliards d'euros. Vous dites qu'il ne sera pas réalisé, selon les dires d'experts. Diable ! Qui est l'expert ? Comment savez-vous que ce plan ne sera pas réalisé ? Vous ne pouvez pas tirer de plans sur la comète, car vous ne proposez pas d'orientations budgétaires, ni de prospectives. Vous vous permettez de juger la politique du Gouvernement en disant que ce plan ne sera pas réalisé à dires d'experts. J'adore les experts, y compris ceux qui réalisent des sondages électoraux. Cependant, ils passent leur temps à se tromper. Au final, je regarde la réalité et je m'aperçois que la politique du gouvernement a porté ses fruits, même si ces prélèvements sont assez cruels pour nous. Toutefois, il s'agit d'un effort national et celui-ci ne se relâchera pas, quel que soit le prochain gouvernement. Il y aura toujours un effort demandé pour revenir enfin à une situation à peu près normale.

Enfin, ma dernière remarque concerne les seules orientations que vous donnez pour ce budget. Vous disiez l'an dernier que la situation était terrible et que vous n'arriveriez pas à construire un budget. J'avais alors déclaré qu'il s'agissait effectivement d'un exercice difficile. Or, vous nous dites aujourd'hui que ce budget s'inscrit dans la continuité des budgets précédents. Autrement dit, vous n'augmentez pas le taux des impôts – très bien –, vous maintenez le niveau d'investissement – excellent –, vous optimisez les recettes de fonctionnement – bravo –, vous poursuivez les économies de fonctionnement – parfait –, vous maintenez le niveau de subventions pour les associations – après l'avoir baissé de 5 % – et vous conservez la capacité de désendettement. Donc tout va bien.

Je vous mets en garde sur un point. Vous connaissez le livre *Pierre et le loup*. Pierre crie tellement « *au loup, au loup, au loup !* » que, lorsque celui-ci arrive, personne ne l'écoute, et Pierre se fait dévorer. Arrêtez constamment de crier « *au loup, au loup, au loup !* » en disant que vous vous faites étrangler. En fait, vous le savez très bien, car il faut tenir un langage de vérité. Cette Ville possède des marges de manœuvres. Certes, elles ne sont pas gigantesques, mais elles existent. Par conséquent, lorsque nous connaissons

des moments difficiles, car nous subissons des prélèvements relativement désagréables, nous savons que nous avons la capacité d'y répondre. Pourquoi ? Parce que nous sommes une ville dynamique, que des gens à revenus élevés s'y installent, que le potentiel fiscal est élevé et que Boulogne-Billancourt attire les entreprises. Tout ceci existe. La seule chose qui n'existe plus est le ressort des grands projets. En effet, il n'y a aucun grand projet. Lorsque vous parlez d'investissements en disant que vous maintenez le niveau, vous continuez avec la réhabilitation du stade Le Gallo et avec le groupe scolaire Billancourt et point final. Ce document ne présente aucun projet amorcé. Par exemple, nous nous sommes tous accordés sur la nécessité de reconquérir les berges de la Seine en les aménageant. Quel crédit y accordez-vous ? Rien, car il n'y a plus aucun projet.

Effectivement, vous pouvez continuer de mener une politique misérabiliste, en disant que l'État vous étouffe et qu'il faut faire le minimum, alors qu'il faudrait enfin redémarrer et mettre l'imagination au pouvoir, car celle-ci est partie. J'attends de cette Ville qu'elle fasse davantage, non pas parce qu'elle est « riche », mais parce qu'elle dispose de ressorts, de marges et de talents. En somme, la politique que vous nous proposez n'est pas à la hauteur des ambitions que vous devriez avoir. Merci.

M. BAGUET : S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité, les groupes Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt et La Ville Citoyenne s'abstenant.

6. DEMANDES DE SUBVENTIONS – ÉQUIPEMENTS CULTURELS MUNICIPAUX

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération vous propose d'autoriser le Maire à solliciter et signer l'ensemble des documents afférents, pour plusieurs demandes de subventions, concernant les équipements culturels de la Ville suivants :

- les musées municipaux et la Bibliothèque Paul-Marmottan ;
- les bibliothèques municipales de Boulogne-Billancourt ;
- le Carré Belle-Feuille ;
- les archives municipales ;
- l'organisation du Salon du livre.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. ASSOCIATION CULTURELLE JUIVE DE BOULOGNE-BILLANCOURT (ACJBB) – GARANTIE D'EMPRUNT

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération concerne une garantie d'emprunt que la Ville va accorder à l'Association culturelle juive de Boulogne-Billancourt. Elle vise à faciliter le financement de travaux pour la création d'un nouveau site d'accueil au 17, rue Danjou. Cette garantie sera d'un montant maximum de 750 000 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Nous pouvons nous féliciter tous ensemble de l'aboutissement de ce dossier. Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. PERSONNEL COMMUNAL – MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, cette délibération comporte quatre points. Comme d'habitude, le premier est l'actualisation du tableau des effectifs pour lequel seize postes sont concernés, et le second le renouvellement de contrats de plusieurs agents. S'agissant du point n°3, il s'agit, d'une part, de la mise à disposition d'agents de la Ville auprès de l'Athlétic Club de Boulogne-Billancourt (ACBB) et du Centre National du Jeu et, d'autre part, d'acter la mise à disposition d'un agent du service Prévention et Sécurité auprès de GPSO, à hauteur de 60 % de son temps de travail. Enfin, le point n° 4 concerne la création d'une vacation technique pour les systèmes d'in-

formation, notamment pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES POUR L'ANNÉE 2017 – CONVENTION DE PARTICIPATION AU PROJET SCIENTIFIQUE DU LYCÉE NOTRE-DAME DE BOULOGNE

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Vous connaissez déjà cette délibération puisqu'il s'agit de fixer la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année 2017. Concrètement, il vous est proposé de maintenir les dispositifs et les modalités adoptés en 2016, ainsi que le montant des forfaits. Le tableau de cette délibération récapitule ces différents montants.

Par ailleurs, comme chaque année, les élèves de terminale S du lycée Notre-Dame de Boulogne, dans le cadre de leur participation au projet scientifique ALPHA, présenteront les résultats de leurs travaux au cours des Rencontres lycéennes internationales qui auront lieu à Saclay du 20 au 22 mars 2017. Ils se rendront également au Conseil Européen pour la Recherche Nucléaire (CERN) de Genève et à l'Institut Universitaire de Radiophysique Appliquée de Lausanne. Le lycée Notre-Dame de Boulogne a sollicité la Ville pour participer au financement de ce projet.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention avec le lycée Notre-Dame aux termes de laquelle la Ville prendrait en charge les frais de transport en Suisse des élèves et leurs accompagnateurs, pour un montant maximum de 1 650 euros. Je vous invite à délibérer sur l'ensemble de ces propositions.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DE CLAMART – MODIFICATION DES STATUTS

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que la ville de Boulogne-Billancourt est adhérente au Syndicat intercommunal du cimetière de Clamart. En 2016, un audit organisationnel et financier a été réalisé sous l'impulsion de la Ville suite à notre demande de retrait. Suite à cet audit, il a été proposé de revoir le mode de contribution des communes, non plus en fonction du nombre d'habitants et d'opérations funéraires, mais de la réalité des activités funéraires réalisées pour le compte de chaque ville.

Il vous est donc proposé d'approuver la modification des statuts proposée par le Syndicat intercommunal.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je rappelle que ce « combat » date d'au moins 20 ans, et que Madame BELLIARD travaille sur ce dossier depuis déjà plusieurs années. Enfin, nous arrivons à modifier les statuts du cimetière de Clamart. Je vous invite donc à voter cette délibération.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – PRESTATION DE SERVICE UNIQUE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE 2017-2020

Mme Marie-Anne BOUÉE, Maire-adjoint, rapporteur

Cette présente délibération a pour objet de renouveler la convention que nous avons avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour « La Maison Ouverte », sise 115, rue d'Aguesseau au sein de la Cité de l'Enfance. Je rappelle qu'il s'agit d'un lieu d'accueil enfants-parents qui a pour vocation de faciliter l'exercice de la fonction parentale à partir d'écoutes et d'échanges autour des liens familiaux et sociaux dans une logique préventive. Je vous propose donc de renouveler cette convention pour la période 2017-2020. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE – ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES EN FAVEUR DES JEUNES BOULONNAIS DE 18 À 25 ANS

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, comme vous le savez, notre politique en faveur de la jeunesse est très active. Nous avons déjà parlé tout à l'heure du 4L Trophy, il s'agit là des bourses au permis de conduire. Celui-ci est très cher et il est indispensable en région parisienne pour accéder à certains métiers. À cette occasion, nous avons reçu 75 contacts de jeunes boulonnais, pour lesquels 30 dossiers ont été déposés, dont 16 ont été finalisés et 12 ont été retenus.

Je vous propose donc d'approuver l'attribution de cette aide, qui permettra à 12 jeunes boulonnais de bénéficier d'une aide essentielle à la concrétisation de leur permis de conduire, la participation de la Ville représentant une dépense totale de 8 000 euros. En contrepartie, ces jeunes effectueront une activité humanitaire ou sociale d'environ 30 heures et suivront un stage de sensibilisation à la sécurité routière d'une demi-journée. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE À LA CHARTE PARTENARIALE DE MUTUALISATION DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DES HAUTS-DE-SEINE (MIG 92)

M. Jean-Claude MARQUEZ, Maire-adjoint, rapporteur
Mes chers collègues, ce partenariat de mutualisation de l'information géographique des Hauts-de-Seine a été initié en 2010 par le Conseil départemental pour répondre aux obligations de la directive européenne INSPIRE de 2007. Il a pour vocation de faciliter l'exercice des compétences des collectivités territoriales et autres organismes publics implantés sur le territoire du département, à travers l'échange de données géographiques, de diffusion de photographies aériennes ou encore d'échanges d'expériences ou de savoir-faire en matière de système d'information géographique.

Cette charte sera signée pour cinq ans. Elle concerne 20 partenaires, représentant 70 % de la superficie du département. Il s'agit là d'une mutualisation des moyens intéressante pour notre ville, répondant à une obligation légale. C'est pourquoi je vous propose d'approuver cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Je vous propose à présent de passer aux questions orales.

QUESTION ORALE

Question orale posée par Monsieur Vincent GUIBERT, au nom du groupe *La Ville Citoyenne*

« Monsieur le Maire, Mes chers Collègues,

Le foyer pour travailleurs immigrés, situé rue de Meudon et rue Nationale à Boulogne-Billancourt a connu, dans la nuit du 15 au 16 décembre dernier, un dramatique incendie. Cet incendie a ravagé principalement l'entrée d'un des deux bâtiments, le feu ayant pris sur les marches d'accès. Le bilan fait état d'une victime et de quatorze blessés dont deux dans un état grave.

Rappelons que ce foyer, construit il y a une quarantaine d'années, héberge des travailleurs immigrés en situation régulière, qui ont travaillé ou travaillent dans l'industrie automobile (historiquement chez Renault, à Billancourt), dans le BTP, dans la restauration collective et, pour plusieurs dizaines d'entre eux, dans les services municipaux de Boulogne-Billancourt ou d'autres communes du territoire GPSO. A plusieurs reprises, l'opérateur du foyer, Coallia, a été alerté de la situation de dégradation du foyer et n'a rien entrepris pour y remédier.

La veille de l'incendie, le gérant du foyer a vidé et déménagé son bureau situé au rez-de-chaussée du foyer à deux pas du départ de l'incendie, et l'alimentation en gaz a été coupée. Une sortie habituellement ouverte était, ce soir-là, fermée. Dans les premières heures qui ont suivi l'incendie, la presse a complaisamment relayé l'hypothèse d'un règlement de comptes auquel il est difficile d'accorder du crédit, lorsque l'on connaît un tant soit peu le contexte.

Dans la journée du vendredi 16, à défaut de condoléances adressées à la famille de la victime, M. Traoré, la seule communication officielle issue de la municipalité fut un communiqué de presse demandant la fermeture du foyer. Depuis l'incendie, aucun représentant de la majorité municipale n'a rendu visite au foyer.

Séance du 26 janvier 2017

Notre groupe d'élus vous a immédiatement demandé de proposer des solutions de relogement face à l'urgence mais aussi dans une perspective à plus long terme, en considérant la reconstruction d'un foyer à Boulogne-Billancourt avec des conditions d'habitation alliant dignité, sécurité et collégialité.

Une délégation représentative du foyer a demandé, avec l'appui de notre groupe, à ce que vous la receviez, à l'issue de la manifestation pacifiste qui s'est tenue le 10 janvier dernier. Notre demande n'a pas connu de réponse et en guise d'accueil, nous avons trouvé porte close et CRS disposés sur deux rangées sur le perron de l'hôtel de ville. Cette rencontre aura enfin lieu le 1^{er} février prochain.

L'indifférence, les CRS, la condescendance : voilà l'impression donnée en guise de réponse, cinq semaines après l'incendie. C'est une attitude qui n'est pas digne d'une ville telle que la nôtre, qui n'honore pas la mémoire de Billancourt et qui ternit l'image de notre commune.

Notre question, Monsieur le Maire : quel avenir envisagez-vous pour le foyer des travailleurs immigrés de Boulogne-Billancourt ? Je vous remercie. »

M. BAGUET : Merci. Je vous signale qu'une action judiciaire est actuellement en cours. Je vous laisse donc l'entière responsabilité de vos propos lorsque vous évoquez certaines situations.

Nous avons entendu énormément de propos outranciers sur ce dossier. Or, je vous demande simplement de respecter les faits ainsi que les écrits. J'ai, en effet, publié un communiqué le 16 décembre dernier commençant par : « *L'incendie qui vient de coûter la vie à un résident du foyer Coallia est un drame que je déplore et qui aurait pu être évité.* »

Je rappelle qu'il s'agit du troisième sinistre qui se déclare dans un foyer Coallia de Boulogne-Billancourt. Le premier a eu lieu le 18 mai 2015, date à laquelle un incendie de matelas a détruit une partie du deuxième étage du bâtiment situé 19, rue de Stalingrad. Heureusement, aucune victime grave n'était à déplorer. Le second s'est déroulé le 21 septembre 2015, où un incendie de détritus a été déclaré rue Nationale. Là encore, cet incendie était sans gravité.

Je conclus ce communiqué en disant : « *L'association Coallia et l'État vont-ils attendre un quatrième incendie encore plus dramatique pour agir ?* ». Effectivement, Monsieur GUIBERT, cela fait déjà un moment que nous travaillons sur ce dossier. J'ai même écrit au Directeur départemental de Coallia le 27 février 2014 et saisi le Directeur général de Coallia le 4 juin 2015. De la même façon, les élus, ici présents, ont également reçu une délégation de résidents en novembre 2015 dans le cadre d'une commission d'échanges.

D'autre part, j'ai aussi interpellé le Préfet le 19 septembre 2015 en préfecture, en pleine assemblée générale de l'Association des Maires des Hauts-de-Seine. D'ailleurs, mon collègue, le maire de Nanterre, pourtant communiste, a lui aussi pris la parole pour dénoncer l'attitude de l'État et de Coallia. Nous étions alliés sur ce dossier avec Monsieur JARRY. Enfin, j'ai également écrit au Préfet des Hauts-de-Seine et au Procureur de la République le 31 décembre 2015.

De son côté, le propriétaire des murs nous a annoncé des opérations de travaux et de mise aux normes de sécurité le 8 février 2016. Toutefois, il a aussitôt déclaré qu'ils s'avéraient impossibles à mettre en œuvre en raison du blocage des résidents eux-mêmes. Il écrit en effet que les résidents empêchent toute intervention des sociétés mandatées par Coallia. Sur ce, l'État a enfin décidé d'agir, puisqu'une opération de Coordination Départementale des Affaires Frauduleuses (CODAF) a été réalisée le 23 mai. De nombreuses procédures URSSAF ont également été engagées dans le cadre des infractions au code du travail clandestin. Enfin, des infractions à l'hygiène et à la sécurité ont été relevées. Un restaurant clandestin servait, en effet, des dizaines de repas par jour, avec des produits avariés. Les services de l'État ont prélevé 700 kilos de viande avariée ce jour-là.

Par la suite, nous avons enfin obtenu l'organisation de réunions. Suite à ma demande, en effet, le Préfet a organisé une réunion à la préfecture de Nanterre le 6 octobre 2016, avec le Directeur général de Coallia France. Le compte rendu de séance vous explique d'ailleurs que cette rencontre s'est très mal passée au départ, puisque je demandais au représentant de Coallia ce qu'il attendait pour réagir, compte tenu des nombreuses interpellations. Puis, nous nous sommes rendus sur place avec le Sous-Préfet, le Directeur général de Coallia et le Commissaire de police le 19 octobre 2016. Nous avons ensuite programmé une nouvelle réunion à la mairie de Boulogne-Billancourt le 7 décembre 2016, pour laquelle nous avons invité les résidents. Ils ne se sont pas présentés. De la même manière, nous les avons attendus dans la salle des commissions, avec le Préfet et le Directeur général de Coallia, le 27 décembre. Or, ils étaient informés puisque leur avocat nous a dit qu'ils n'avaient pas le temps de s'organiser pour venir. Enfin, une nouvelle réunion s'est tenue le 4 janvier dernier, à laquelle les résidents de Coallia ne sont pas venus non plus. Finalement, nous avons quand même réussi à organiser une rencontre le 1^{er} février prochain, en insistant auprès du Préfet. Voilà le vrai déroulement des faits.

Aujourd'hui, il existe des tensions entre l'exploitant, Coallia, et les résidents. Il y a une grève des loyers d'une part et il semble très difficile de travailler d'autre part. Bref, il est nécessaire de remettre de l'ordre dans le fonctionnement de ce foyer.

Un autre fait est également à relever, la cour du foyer compte 750 boîtes aux lettres nominatives. Or, ce foyer ne dispose que de 350 places. Excusez-moi, cherchez l'erreur ! Cela signifie qu'il y a bien quelque chose qui ne va pas et cela ne date pas d'aujourd'hui.

Il faut donc rester raisonnable dans ce dossier et exiger que les uns et les autres prennent leurs responsabilités. D'ailleurs, je me félicite de découvrir aujourd'hui que le Sénateur André GATTOLIN, qui n'est pas de notre bord politique, a saisi Madame la Ministre du Logement sur son inaction dans le foyer Coallia de Boulogne-Billancourt. Tout le monde est prévenu depuis 2014 et rien n'est fait. L'État doit, par conséquent, prendre ses responsabilités. D'autant que la Ministre du Logement sait très bien nous faire voter des lois ALUR ou des lois SRU. Pendant ce temps, l'État laisse 750 malheureux dans un foyer à Boulogne-Billancourt.

Bref, nous n'avons aucune leçon à recevoir car nous avons fait tout ce qu'il fallait. Je rappelle par ailleurs que nous avons aussi intégré le foyer de la rue du Dôme en 2009, à l'initiative de la Ville, dans le cadre de l'opération Renault-Croix-Rouge. Nous avons transféré des personnes vivant dans des chambres de 8 mètres carrés dans des espaces de 18 mètres carrés sur Le Trapèze. Là encore, nous avons dû nous battre sur ce dossier. Je me rappelle encore d'une réunion avec le promoteur, Renault, et la Croix-Rouge, où personne ne voulait payer la différence. Au final, chacun a mis la main à la poche pour faire de ce transfert un véritable succès. Depuis, nous n'entendons pas parler de ce foyer et les résidents se sont très bien intégrés. Ces personnes vivent désormais dans des conditions tout à fait décentes et raisonnables, surtout qu'elles ont transpiré à la fois pour Renault, la Ville et la France. Elles méritent donc d'avoir des chambres dignes. D'autant que personne ne se bouge pour elles. De notre côté, nous venons d'engager une opération, cette fois-ci avec Adoma, pour refaire totalement le foyer de la rue de Meudon.

Aussi, lorsque je lis les propos outranciers des uns ou des autres, cela me chagrine. Chacun doit s'engager et prendre sa part de responsabilités. Il y a les démagogues d'un côté et les gens réalistes et efficaces de l'autre. Nous sommes du côté des réalistes et des efficaces.

S'agissant des CRS, enfin, tout le monde en France sait que ce n'est pas le Maire qui les commande. Vous devez donc savoir qu'un CRS obéit uniquement à son supérieur hiérarchique direct. Même un Commissaire de police ne peut donner un ordre à un CRS. Il faut arrêter de dire que j'ai personnellement convoqué les CRS. Voilà ce que je tenais à dire sur ce dossier.

Mes chers collègues, je vous propose d'en rester là. Je vous souhaite une bonne soirée et vous donne rendez-vous à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20h05.